

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 novembre 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME POPARD) - M. FAVERJON (pouvoir MME HILY) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET

DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional – Ecole élémentaire Voltaire – Enseignements artistiques renforcés – Classes à horaires aménagés – avenant n° 1

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention entre la Ville et l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) afin de définir les modalités de fonctionnement des classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges, en application d'un arrêté ministériel du 31 juillet 2002.

Des classes à horaires aménagés de CE2, CM1 et CM2 ont été créées par la Ville et l'Inspection Académique de la Côte d'Or à l'école élémentaire Voltaire depuis quelques années. L'enseignement artistique est dispensé aux élèves par des professeurs du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Il est proposé d'élargir ce dispositif à une classe de CE1 à titre expérimental, et pour ce faire de passer un avenant, qui intégrera cette évolution.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider à titre expérimental l'élargissement du dispositif des classes à horaires aménagés mis en place à l'école élémentaire Voltaire à une classe de CE1 ;

2 - approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ